



**LISTE DES PIÈCES
CONSTITUTIVES D'UN
DOSSIER DE DEMANDE
D'AGREMENT DE FORMATION
EN RADIOPROTECTION**

Identification : LPC-DRAC-SDA-010

Version : 01

Date : 11/02 /2021

Page : 1/1

**ANNEXE A LA DECISION N°000005/ARSN/DG DU 03 MAI 2021 PORTANT
FIXATION DES CONDITIONS DE DELIVRANCE, DE RENOUVELLEMENT,
DE MODIFICATION, DE SUSPENSION, DE RETRAIT ET D'ANNULATION
DES AUTORISATIONS ET DES AGREMENTS EN MATIÈRE DE
RADIOPROTECTION, DE SÛRETÉ ET SÉCURITÉ NUCLÉAIRES.**

**ANNEXE IV : LISTE DES PIÈCES CONSTITUTIVES D'UN DOSSIER DE
DEMANDE D'AGREMENT DE FORMATION EN RADIOPROTECTION**

- 1- Une demande d'agrément mentionnant le type de formation à dispenser adressée au D.G de l'ARSN, signée et cachetée par le représentant légal de l'établissement (cachet nominatif) ;
- 2- Le formulaire de demande d'agrément ci-joint dûment rempli, signé et cacheté par le représentant légal de l'établissement ;
- 3- Les copies certifiées des diplômes de formation et CV du personnel formateur ;
- 4- Les programmes de formation sectoriels ;
- 5- Le registre de commerce de l'entreprise ;
- 6- Un document (traduit en français) décrivant les caractéristiques des appareils de détection et les certificats d'étalonnage ou une copie du bon de commande ;
- 7- Le reçu de paiement des frais de dépôt ;
- 8- Le bordereau de dépôt de dossiers ;
- 9- Le récépissé de dépôt de dossiers.